Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID: 044-200067635-20250917-09_2025_16-AU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 17 septembre 2025

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

09.2025-16

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Contrat de maintenance corrective et évolutive du logiciel Géoclip « Observatoire »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le logiciel Géoclip est l'observatoire géostatistique de Clisson Sèvre et Maine Agglo qui permet de centraliser et de diffuser l'ensemble de ses données pour le bénéfice des acteurs publics, des associations, des citoyens,

CONSIDERANT que Ciril Group est l'éditeur de la solution et le seul à pouvoir assurer la prestation attendue,

CONSIDERANT que la société Ciril Group SAS, 49 Avenue Albert Einstein – B.P. 12 074 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de contractualiser avec la société Ciril Group SAS, 49 Avenue Albert Einstein – B.P. 12 074 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX, pour la maintenance du logiciel Géoclip, pour un montant annuel de 3 472 € HT soit 4 166,40 € TTC à compter du 1^{er} octobre 2025 conclu pour une période d'un an. Le contrat est renouvelable par période successive d'un an, par reconduction tacite, pour une durée maximale de 5 ans soit jusqu'au 1^{er} octobre 2030.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »